



CULTURE
CENTRES CULTURELS

ACTES DE LA RENCONTRE DU 17 NOVEMBRE 2004

LES CENTRES CULTURELS EN ACTION : QUESTIONNER
L'ACTION DES CENTRES CULTURELS A PARTIR DE LA
REFLEXION MENEES PAR JEAN HURSTEL SUR LES
« NOUVEAUX ENJEUX ET NOUVEAU DEFIS DES CENTRES
CULTURELS REGIONAUX ».

Ministère de la Communauté française de Belgique – Direction générale de la
Culture – Service des Centres culturels
Mars 2005

TABLE DES MATIERES

A. INTRODUCTION - PETIT CARNET DE VOYAGE DANS L'ARCHIPEL IMAGINAIRE DES CENTRES CULTURELS.....	4
B. SYNTHESE DES ECHANGES TENUS DANS LES GROUPES DE TRAVAIL.	14
C. CONCLUSIONS DE LA JOURNEE	21
D. ANNEXES.....	27

A la demande de la Communauté française, Jean Hurstel a posé, en 2004, un regard prospectif sur les Centres culturels régionaux.

Son investigation intitulée « nouveaux enjeux et nouveaux défis des Centres culturels régionaux », si elle est centrée, comme son titre l'indique, sur les structures régionales, ouvre des pistes de réflexion pertinentes pour l'ensemble du réseau des Centres culturels.

Forts des questions et des hypothèses soulevées par notre amis français, nous avons souhaité mettre en débat, lors d'une journée ouverte à l'ensemble des responsables du réseau des Centres culturels, trois des principaux enjeux qu'il identifiait. Cette journée c'est déroulée à Dampremy le 17 novembre 2004.

Trois questions ont été soumises à la sagacité des participants répartis en six groupes composés de quelque vingt personnes chacun :

- Quelle place pour les projets artistiques et culturels en relation avec l'art et la population des Centres culturels, Comment cette approche peut-elle se définir par rapport à la spécificité de chaque Centre culturel, Comment l'articule-t-on avec l'ensemble des missions attribuées aux Centres culturels ?
- Comment l'animateur directeur peut-il porter un tel projet ?
- Quelle place occuperait cette action définie localement et régionalement dans l'ensemble des institutions culturelles de la Communauté française ?

Quand on parcourt l'ensemble des questions abordées, on constate que la problématique soulevée par la publication de Jean Hurstel remet sur le métier une question qui traverse, en filigrane, l'histoire des Centres culturels depuis 1976, année où l'on commençait le débat sur le décret visant à remplacer l'arrêté royal du 5 août 1970.

Il y eut tout d'abord un premier texte de Jean Hurstel introduisant déjà le concept de « projet créateur », ensuite vint le colloque de 1985 à Liège « Les centres culturels : pôles de la création décentralisée » suivi d'un travail de Jacques Zwick sur le rôle des Centres culturels régionaux. A l'époque, le Ministre Tomas annonçait sa volonté de reconnaître des centres culturels comme lieu d'accueil en résidence des artistes. Enfin, des débats plus récents initiés en vue d'un éventuel changement du décret donnèrent l'occasion d'une rencontre à Ottignies. Ce débat se poursuivit également au sein de l'Administration qui donna lieu à une synthèse rédigée par Vincent de Coorebyter, directeur du Centre de recherche et d'information socio politique..

Tous ces moments posent déjà la question du rôle des Centres culturels par rapport à la diffusion et la création artistique et plus particulièrement celui des Centres culturels régionaux, qui, de fait, pour la plupart, sont des lieux importants d'accueil des artistes et de leurs productions tout en ayant la mission de coopération régionale.

On constate dans la synthèse ci-après que ces questions sont abordées de façon différente par les uns et les autres notamment en fonction du contexte sociologique et territorial, de l'importance des infrastructures culturelles à gérer et de la catégorie dans laquelle le Centre culturel est reconnu.

A. INTRODUCTION - PETIT CARNET DE VOYAGE DANS L'ARCHIPEL IMAGINAIRE DES CENTRES CULTURELS

JEAN HURSTEL

Que puis-je vous dire qui ne soit déjà tracé, déjà répertorié, défini, classé, enfermé dans ce rapport. Déjà enchaîné à cette longue chaîne de mots, ce concepts qui forment désormais, barreaux, barrière, grille derrière lesquelles je suis enfermé. Je pourrais bien entendu en faire le tour, en vous contant à nouveau les aspérités et les barbelés, les tours et les détours, les impasses et les nasses, les nœuds et les ligatures. En somme répéter, redire, rabacher, réitérer donc figer, congeler, solidifier ce texte à jamais. En cailler, arrêter la circulation sanguine, intimer, le tuer, l'anéantir, l'ensevelir alors que ce texte est avant tout une invitation au voyage, une incitation au mouvement, une exhortation à l'aventure artistique et culturelle, une ouverture à la libération du désir et du plaisir de l'imagination, à l'échange de paroles, à la célébration des forces de vie, contre tous les enfermements, répétitions, forces de mort à l'œuvre dans cet univers là, comme elles surplombent et dominant toute activité mortelle, toute action humaine.

Non, je tenterai de me libérer de cet enfermement textuel.

Je tenterai de reprendre ailleurs autrement cette course autour du monde des centres culturels, car la pensée n'est jamais une horloge arrêtée, un moteur en panne d'idées, d'associations d'images. *Die Gedanken sind frei*. Les pensées sont libres, on ne peut ni les enfermer ni les réduire, comme le proclame cet ancien chant allemand que me chantait ma grand-mère. C'est cette liberté là, qui chante et enchante le monde et je la pose en préambule à cette rencontre, comme ouverture à une autre, nouvelle aventure de l'esprit, comme expérience commune *in vivo* dans la vie, de ce qui est tracé dans ce texte.

Et d'abord, en prémices, je vous conterai une parabole zen, tirée d'un texte d'Armand Gatti mis en scène il y a de fort nombreuses années « La deuxième existence du camp de Tattenberg pour baliser le mystère de l'éternel commencement qui ne peut être re-commencement, comme dédicace à ces rencontres : l'histoire du chat.

Les moines du Pavillon de l'Est et les moines du Pavillon de l'Ouest, le soir en rentrant du travail trouvent un petit chat. Ils s'en emparent, le caressent, le cajolent,

l'embrassent. Arrive le maître du monastère qui prononce la terrible sentence « si jusqu'à ce soir vous n'avez pas trouvé la parole juste je trancherai la tête du chat ».

Et le soir arrive et ni les moines du Pavillon de l'Est, ni les moines du Pavillon de l'Ouest n'ont découvert la parole juste, et le maître tranche la tête du chat.

A ce moment là arrive le premier disciple Seutchou. Le maître lui pose la même question que celle qu'il a posé à tous les autres. Mais le premier disciple réagit immédiatement. Il prends ses sandales, les place sur sa tête, et par, quitte le monastère sans se retourner, et le maître éclate en sanglots et dit « si tu étais arrivé plus tôt le petit chat aurait eu la vie sauve ».

Parmi les nombreuses interprétations de cette parabole celle que je préfère et privilégie est la suivante :

Quel geste symbolique ont accompli les moines du Pavillon de l'Est et les moines du Pavillon de l'Ouest, en s'emparant du petit chat, il est devenu leur objet domestique, leur jouet, en somme ils ont transformé le chat en objet. En somme ils l'ont tué et le maître n'a fait que traduire cet acte en lui tranchant la tête. Le premier disciple Seutchou tout au contraire, a pris ce qu'il possédait de plus humble, ses sandales, pour les placer sur ce qu'il avait de plus noble, sa tête, et il est parti à l'aventure sans se retourner, en quittant maître et monastère, et c'est bien cet acte là qui constitue la parole juste.

Partons donc à l'aventure de la pensée à notre tour.

Partons donc à nouveau à la quête d'une improbable et fuyante réalité. Traversons à nouveau la forêt enchantée des paroles libres, des pensées libres, pour nous arrêter devant l'arbre de la lisière en son fragile feuillage et son complexe enchevêtrement de ravines et de rhizomes. Cet arbre là je le nommerai le SUJET en sa vulnérable parole et sa pensée libre. Le sujet que linguistique bienveniste définit comme « celui qui parle à celui qui parle ».

Parlons donc à nouveau, comme libres sujets, parlons nous .

Parlons le monde qui nous entoure, parlons le temps, turbulents que nous traversons pour y trouver repères et chemins nouveaux.

Parlons de ce texte, parlons de cette vision des centres culturels, car je n'ai pas voulu vous apporter les nouvelles tables de la loi, gravées dans le marbre, qui m'auraient été transmises par quelque puissant Dieu qui siège là-haut au ministère.

Non ce texte n'avait d'autre but que l'incitation, l'encouragement à la prise de paroles entre libres sujets engagés dans une même fragile aventure culturelle et artistique.

Je vais donc rassembler ce texte, libérer ce texte, lui faire prendre la poudre d'escampette pour qu'il nous revienne transformé, transcendé, et pour se faire je n'ai trouvé qu'une solution.

Attention Mesdames et Messieurs, je frappe 9 coups et 3 coups.

Le silence se fait, le rideau s'ouvre. Mesdames et Messieurs nous assistons à la répétition générale du « Mystère des très riches heures et malheurs des centres culturels » telle qu'elle se déroulera à la cathédrale culturelle d'une ville que je ne nommerai pas.

Le décor est celui d'un mystère médiéval, l'enfer côté cour, le paradis côté jardin. De quel côté est placé le CCR, de quel côté le CCL ? Cela dépend du point de vue, salle ou scène. Le fond de la scène est recouvert d'un immense rideau d'horizon percé de 113 étoiles qui clignotent, chapeau étoile représentant un centre culturel.

Eclate alors l'hymne à la joie en jazz rock majeur, quand entre en scène l'animateur de la soirée, le grand, l'irrésistible animateur, le prototype parfait de tous les animateurs. Il esquisse d'abord un pas de danse mettant en valeur son élégant chatoyant costume blanc, avec deux immenses ailes dans son dos.

Mesdames et Messieurs, *Dame un Herre*, à l'occasion du trentième anniversaire de notre prestigieuse confrérie nous avons décidé à l'unanimité, de l'assemblée générale, du conseil d'administration, du conseil culturel, après approbation de l'assemblée provinciale et régionale et après consultation de la commission dite des 4C et avis favorable du Ministère, et du corps des inspecteurs de représenter ce soir devant vous, « les très riches heures et malheurs des CC, mystère médiéval et contemporain écrit par un auteur français, enfin alsacien, présent ce soir dans la salle.

Le metteur en scène : élu démocratiquement par ses pairs - est-ce un inspecteur ?- interrompt la scène.

C'est pas assez pédagogique, tu devrais leur expliquer l'histoire du théâtre, et leur faire un compte rendu détaillé de l'histoire des centres culturels depuis l'origine jusqu'à nos jours. Un peu d'éducation permanente ne fait pas de mal que diable.

L'ange : N'invoque pas le diable si tu veux bien. (il désigne ses ailes) Je te signale que ce teste de présentation a été approuvé à l'unanimité et s'il faut recommencer on en a pou trois mois, alors qu'on a ici 2 heures.

Le metteur en scène : Bon je ne dirai plus rien à haute voix mais je ferai des commentaires pédagogiques pour le public à mi-voix.

L'ange : (poursuivant) Mesdames et Messieurs, *Dame un Herre*, donc pour la très grande gloire de notre confrérie, culturelle, la plus belle, la plus dense configuration de centres culturels en Europe, le plus bel aménagement culturel du territoire qu'on puisse réaliser. Un seul centre tous les centres, un modèle unique d'égalité et de fraternité que cette soirée va magnifier.

Il disparaît dans les cintres par un vol d'ange du plus bel effet, alors des dessous de scène apparaissent les 113 membres de la chorale des directeurs de centres.

Le metteur en scène : J'ai beau compter et recompter il en manque.

Un choriste : Je dois excuser cinq membres qui ont été convoqués chez le Bourgmestre pour discuter de leur budget, trois panes de voitures, car ils n'ont pas les moyens de se payer une voiture neuve, et deux qui ont épuisé leurs frais de mission ! Mais on va chanter quand même.

Ils commencent à moduler le grand air de la réglementation et des missions, l'hymne des centres culturels, accompagnés à la guitare et à la trompette par les élèves des ateliers musiques. Ils n'ont pas besoin de livret, connaissant le texte et l'air sur le bout des doigts depuis longtemps.

La première strophe l'arrêté royal de 1970 est composé d'un récital scandé pluralisme, parité, animation, animation, parité, pluralisme, alors que le chœur chante le refrain : marchons, marchons, que la démocratie culturelle guide nos pas.

La deuxième strophe dite du décret de 1992, et un choral chanté vivace, appasonata, de l'air de la démocratie culturelle, associative et socioculturelle.

La troisième un air syncopé et heurté, modern jazz, rock où l'on détaille le pourcentage des charges de personnel, et les obligations du contrat programme quadriennal. Donc un rythme à quatre temps *staccato* en euros.

A la fin de la chanson, brusquement une immense grille tombe des cintres entourant, ceinturant la chorale. C'est la célèbre grille Mangot que les choristes longent en lançant des fleurs dans le public et en tapant sur chaque barreau des critères de classement des arrêtés culturels.

Le metteur en scène : Arrêtez, qu'est ce que je lis dans ce livret. L'art serait exclu des textes fondateurs ? Qui est ce qui a écrit une ânerie pareille ?

L'auteur : (se lève timidement dans la salle) C'est moi Monsieur, j'ai beau fouiller dans les archives je n'ai trouvé aucune mention de l'art ou de l'action artistique.

Le metteur en scène : (piquant une colère) C'est une hérésie, c'est un scandale. Non seulement je ne suis pas d'accord, mais je vais prouver le contraire. Numéro suivant.

L'ange animateur animé surgit de nouveau. Un battement violent de ses ailes, ponctué d'un coup de grosse caisse souligne chacun de ses arguments.

Entrez entrez Mesdames et Messieurs, *Dame un Herre*. Le spectacle va commencer. L'art va déployer ses ailes dans notre petite communauté. Des centaines de spectacles à Charleroi, 10.000 abonnés à Namur, 60 spectacles à Tournai, 60 à Viviers, 47 à Huy, plus de 30 spectacles à Arlon, Dinant, Marche, Ath, Philippeville. Des très grands aux plus petits, dans notre communauté le spectacle fleurit. Plus de mille représentations dans un pays pas plus grand que la région Bourgogne, qui peut en dire autant.

Il entreprend un numéro de claquettes en chantant « Mais ce n'est pas tout, mais ce n'est pas tout ». La diffusion est relancée dans les communes associées, les centres locaux reliés. Des villes aux villages de trois à nonante trois ans, il y en a pour tous les goûts.

Il reprend son numéro de claquettes, « mais ce n'est pas tout, mais ce n'est pas tout ». L'éduc. permanente est fertilisée, engrossée, par les spectacles diffusés, civilisés, conscientisés.

Il reprend son numéro « mais ce n'est pas tout, mais ce n'est pas tout »

Quand arrive l'été mille festivals fleurissants, et sous le ciel étoilé resplendissant. Festival du jeune public, Festival du théâtre action, Festival du théâtre de rue, Festival du cirque, Festival des musiques du monde, de la danse, Bis art. (Chaque citation est ponctuée par un coup de grosse caisse ou de cymbale)

Et ce n'est pas tout et ce n'est pas tout. Nous accueillons des troupes en résidence, et faisons présent de salles de répétitions et de financement.

Entrez Mesdames et Messieurs, en toute saison en toute occasion, vous pouvez entrer, voir, admirer, rire et pleurer, vous esbaudir, vous réjouir, et qui pourra encore dire que dans ce pays l'art est exclu, l'art est absent.

Entrez Mesdames et Messieurs, *Dame un Herre*, entrez et consommez à belles dents.

L'auteur : (fait irruption sur scène très en colère) Ce n'est pas du tout ce qui est écrit dans le livret. L'art n'est pas un objet de consommation mais une force d'imagination et de création, qui devrait irriguer l'ensemble des actions.

Le metteur en scène : Ben M'fi on a un peu modifié le texte au cours de trois réunions de la commission, après consultation des élus. On a négocié un consensus. Nous on n'est pas autoritaires, on répond au goût du public.

L'auteur : Vous avez complètement caviardé, détourné mon texte. Dans le texte il est écrit que l'art doit revenir au centre du centre.

Le metteur en scène : Mais oui, mais oui, on va pas se disputer pour si peu. De tout manière il faut qu'on se dépêche dans une demi-heure, il faut donner la salle à l'association des joyeux lurons de l'accordéon. Calme toi M'fi tu vas voir le numéro suivant est vraiment époustouflant. C'est le cœur même du centre culturel qui va se mettre à battre.

On entend un cœur qui bat. La scène s'éclaire, un décor de mansions regroupés autour d'une mairie et d'une église. Est-ce une ville ou un village ?

L'ange entre côté cour, côté jardin et une femme vêtue de lin candide, elle représente le peuple.

L'ange : Puis-je belle dame, en ce beau jardin, en cette riante nature espérer un sourire de vos sages lèvres et un signe de votre gent main ?

Le peuple : Ne sais si je puis. Mes mains sont usées par les ouvrages, et mon cœur angoissé par le chômage.

L'ange : Asseyons nous à cette table et formons un comité.

Le peuple : Je n'ose gent damoiseau car ma solitaire virginité par la collective damnation des groupes et des comités est risquée.

L'ange : Puis-je vous faire une annonce Marie. Si vous convolez en comité je vous ferai présent de belles et réjouissantes soirées théâtrales, je vous ferai cadeau d'un collier de perles de conscience et de connaissance de l'éducation permanente, je ferai don à vos belles mains d'un atelier d'expression et de créativité, je cueillerai pour vous les plus belles fleurs de la culture, pour que vous puissiez faire bouquet à votre goût. Demandez et j'exaucerai.

Le peuple : Mais qui va payer mon loyer ?

L'ange : Là n'est pas la question.

Le peuple : Bon (hésitante) Ben je n'ose refuser tous ces présents si joliment adressés je vous accorde un baiser, je vous accorde un comité.

L'ange : Alors marions-nous, avec contrat de commune associé.

Le peuple : Vous allez vite en besogne mon gent animateur.

L'ange : Je suis pressé, j'ai encore cinquante annonces à faire dans la journée pour toujours associer pour toujours relier. Allez signez là. Vous me donnez un euro je vous en donne deux.

Le peuple : Dans ce cas Monsieur, je ne saurais résister je m'associe à votre destinée.

L'ange : Vous donnerez naissance à de beaux enfants. Centres locaux, avec CA, animateur et tutti quanti. Ils grandiront en force et en beauté, et deviendront centres régionaux avec grande maison (la main dans la main, il se dirigent de l'enfer vers le paradis sur une tonitruante musique de mariage)

L'ange dans un magnifique envol, chante alors le grand air de la relation au territoire et à la région.

J'associe, tu associes, nous associons, des associations pour la plus grande gloire de la Région et du territoire. Je tisse, tu tisses, nous tissons les doux liens de la culture et de la Région. Nous sommes l'association qui associe les associations pour la bénédiction du développement.

C'est là le puissant mouvement qui du repli et de la régression, fait jaillir amour et lumière. Communes associées, centres culturels locaux reliés, contrats de villes, agences de développement culturel, voilà le firmament constellé, le seul idéal de notre travail. Relier sans cesse, relier à nouveau, labourer, semer, moissonner les relations, associer les associations, voilà l'unique sens de notre mission.

C'est à ce moment précis qu'un groupe de jeunes terroristes, armés de sabres en plastique et de pistolets à bouchons, envahit la scène. Totale confusion sur scène. Le « peuple » s'évanouit et l'ange perd ses ailes. Le metteur en scène tente d'appeler la police, mais son palmer dernier cri, n'a plus de batterie. Le chef du commando le visage caché par un masque artistiquement décoré, prend le metteur en scène par le revers de son veston, et s'adresse aux acteurs.

Le terroriste : Qui a commis ce torchon, ce ramassis de ringardises et de bavasseries bien pensantes, c'est toi vieille baderne ?

Le metteur en scène : Non, moi je ne fais qu'interpréter un texte. Je n'y suis pour rien. C'est lui l'auteur.

Le terroriste : Il ne perd rien pour attendre. Je vais vous lire le communiqué du groupe de libération artistique, scission du comité central des centres culturels. Artistes au chômage.

- Point 1 – L'objectif relation c'est la soumission
- Point 2 – La relation, n'est que la promotion du goût moyen des classes moyennes.

- Point 3 – La relation unique objectif, c'est la porte ouverte à la compromission.
- Point 4 – Le développement des relations ne sert qu'à la promotion des notables et des élus.

En conséquence de quoi, seul l'art et les artistes peuvent rendre compte de cette société et de ce temps, dans une radicale démarche en rupture avec les pratiques du passé.

Le metteur en scène : Créons une commission, négocions un compromis.

Le terroriste : Pas de compromission. Le groupe de libération de l'art et des artistes a décidé de prendre l'auteur en otage, et de le libérer lorsque les plus hautes autorités décideront de réintégrer l'art dans les centres culturels et de donner une place déterminante aux artistes.

Le groupe de terroristes passe à l'action, se saisit de l'auteur, le ligote avec les liens de l'art textile, le bâillonne avec un bâillon réalisé par Buren, et le précipite dans la fosse d'orchestre.

Le terroriste : Là en bas, tu pourras rêver à toutes les opérettes que réclament les élus du troisième âge.

Des cintres tombe alors une pluie drue des programmes et des brochures des centres culturels. Un véritable bombardement du groupe terroriste, qui cherche à se replier vers les coulisses, d'où surgit alors un groupe dense des directeurs machinistes des centres culturels, les mains pleines de cambouis ; armés d'immenses vaporisations sur lesquels on peut lire en lettres dorées « Consensus » et en rouge, Ne pas dépasser la dose prescrite sinon risque de « Consensus mou ». Les machinistes jettent des fleurs empoisonnées aux terroristes en scandant « Relation, Association ».

Les terroristes terrorisés repliés dans le trou du souffleur scandent en cris aigus d'un opéra contemporain « Instrumentalisation ». « Vous instrumentalisez l'art et la beauté. Faites du macramé, du patchwork, pas de la culture. Regardez vos expositions, des dessins d'enfants et des peintres du dimanche, un innommable fourre-tout dans lequel aucun chat un tant soi peu artiste ne retrouverait ses petits.

Les machinistes : Elitistes abscons. Vous exposez peigne, étron, un monochrome de peintres en bâtiment, et vous prétendez que c'est de l'Art. Parasites élitistes, si nous n'étions pas au charbon 360 jours par an, pour montrer et expliquer la sublime beauté, dans les écoles et les associations, vous pourriez réunir vos sectes d'admirateurs dans le désert culturel profond. Regardez autour de vous, ouvrez les yeux. Grâce à notre modeste labeur les films et les images pénètrent jusque dans les plus petits villages, dans les ciné-clubs et cinémas associés.

Les terroristes : Pour faire commerce éducatif de produits culturels dans vos supermarchés de la culture vous êtes champions. Le peuple vous ignore de plus en plus. Après trente ans d'activités il vous faut solliciter l'article 27 pour que les pauvres et les démunis puissent accéder à vos centres de loisirs frelatés.

Les machinistes : Nous n'accueillons pas seulement les happy few diplômés. Nous ouvrons nos ateliers d'expression et de créativité au plus grand nombre pour une véritable pratique artistique. Grâce à nous le peuple s'exprime, le peuple crée.

Les terroristes : De l'art au rabais, des loisirs pour retraités et femmes aux foyers. Jamais aucune œuvre d'art de qualité professionnelle, n'est sortie de ces répétitifs ateliers qui mélangent le patchwork et le théâtre.

Les deux groupes s'avancent l'un vers l'autre. Mon Dieu c'est horrible. La guerre civile culturelle va-t-elle éclater ? Non, car au dernier moment avant le pugilat on entend un grand cri.

L'auteur est tombé dans la grosse caisse de la fosse d'orchestre. On le tire de là, on lui enlève son bâillon. Il a été victime d'un grand jet de consensus, il est tout mou, et c'est d'une voix douce, et même affectueuse, qu'il prend la parole.

L'auteur : Camarades pas de violence. Love and Peace. Ne nous affrontons pas comme au tennis mais comme au rugby. Il nous faut construire un jeu collectif si nous voulons répondre aux défis de cette société, de ce temps. Il nous faut affirmer notre singularité, notre réactivité, notre mobilité, si nous ne voulons pas perdre le grand match de la mondialisation, qui a déjà détruit nos sites industriels, et gagne déjà tous les esprits. Pour l'uniforme industrie culturelle de masse, nous ne sommes plus que des rebuts, des survivants.

A ces paroles, le miracle se produit. La scène se transforme immédiatement en terrain de rugby. Les deux équipes relancent la balle, et forment mêlées du plus bel effet. Nous voyons bien qu'il ne s'agit plus d'un vrai match mais d'un ballet, et que le scintillant décor est constitué d'images virtuelles transmises par Internet dans tous les centres culturels du pays. Les zélés animateurs pratiquent un jeu défensif collectif, que l'équipe des terroristes artistes n'arrive pas à franchir.

Mais alors les artistes inventent des passes magiques imaginaires qui médusent totalement l'équipe adverse. Le ballon se transforme en superbe oiseau multicolore, multiculturel ; l'oiseau flambe et les joueurs se transforment en géants sur échasses, en voltigeurs de feu, en sentinelles chantantes, en murmures du vent, en arbres à mille bras et milles jambes, une forêt en marche.

Est-ce la Zinneke Parade ? C'est la folie dans le stade, c'est la folie dans les tribunes. Les équipes adverses se mettent à chanter, à danser, à former farandoles folles et brèves flambées de lumière. Les zélés animateurs se mettent à faire d'étonnantes passes de paroles populaires, ceux de la souffrance et du chômage, ceux de la solitude et de la pauvreté ; les artistes alors se saisissent du

ballon, relancent le jeu, et font vibrer ces paroles en un chant si intense, que les équipes et les joueurs tombent à genoux, et que les élus attirés par ce raffut distribuent subventions et subsides à tous les participants.

Tandis que retentit l'Alléluia final, repris par toute la salle debout, l'auteur débarrassé de ses liens annonce la provisoire morale de cette histoire car il a lu les pièces didactiques de Brecht.

Relation et création, art et société sont les deux bras d'un corps rêvé.

Relation et création, art et population forment les deux jambes pour marcher, avancer, danser une aventure partagée.

Relation et création, art et citoyenneté forment les deux mains nécessaires pour fabriquer la société dont nous avons rêvé, pour transformer le monde qui nous a été donné.

Que toute parole se transforme en projet rêvé, que tous nos projets se transforment en actions partagées.

B. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES TENUS DANS LES GROUPES DE TRAVAIL.

Les échanges (non consensuels et parfois polémiques) tenus en assemblée plénière et en ateliers semblent témoigner de la justesse des questions posées par Jean Hurstel dans son travail lorsqu'il interroge le rapport à l'art, à la culture et aux processus créatifs dans les Centres culturels.

Ils révèlent parfois une incompréhension des postulats de Jean Hurstel.

« L'art ne serait-il pas présent dans les Centres culturels alors que ceux-ci font de la diffusion artistique professionnelle et amateur, organisent des ateliers créatifs, accueillent des artistes en résidence (beaucoup voudraient avoir les moyens d'en développer) ? »

Si ces remarques furent avant tout formulées lors de l'assemblée plénière, elles se sont rapidement affinées dès le début des ateliers. Les voici dans leur formulation première : « C'est quoi l'artiste, l'artiste reconnu, c'est quoi l'amateur ? » « Quelle peut-être la définition de l'art ? Faut-il définir le concept à partir de l'artiste, de l'expérimentation ? » « C'est quoi le projet artistique (est-il fonction du niveau de présence de l'artiste, de l'approche multidisciplinaire, de la confrontation soit des disciplines, soit des publics ?) et comment associer artiste et population ? » « Comment situer le débat relatif à la diffusion ? Comment intégrer cette pratique dans le contexte du développement culturel ? »

Ces interrogations renvoient aux interventions d'autres participants déplorant un déficit de conceptualisation partagée par l'ensemble du secteur. L'entendement des concepts qui fondent le décret a évolué depuis sa promulgation. Ce manque de références communes ne contribue pas à une clarification des débats, ne permet pas de faire progresser la réflexion, ni d'évaluer objectivement les pratiques. Les échanges tenus dans les six groupes montrent la justesse de cette remarque notamment lorsqu'on parle de projet artistique, de projet d'éducation permanente, d'artiste professionnel ou de pratiques en amateur, de mise en valeur du patrimoine, mais aussi de missions, d'objectifs, de méthodologies et d'actions.

Il serait nécessaire de ré-interroger ou redéfinir ces concepts dans leur acception actuelle.

Avant de rendre compte plus avant des débats, il est utile de relayer une intervention de Jean Hurstel dans un groupe où il était présent. Elle pourrait guider une future réflexion sur les concepts et permet d'établir une transition entre les premières réactions des participants et la suite de leurs interventions. « La question posée par mon texte, dit-il, n'est pas celle de l'art comme objet de monstration, objet extérieur, mais la question du processus artistique dans lequel tout le monde peut entrer, qui vise à émanciper ».

A travers diverses interventions nous constatons que l'héritage historique et social du cloisonnement entre la culture populaire et les « Beaux-Arts » est toujours ancré dans nos imaginaires et dans nos pratiques. Certains distinguent la question de la diffusion d'œuvres contemporaines (quels qu'en soient les champs artistiques) et le

travail de proximité (parfois défini comme ascendant) réalisé avec des associations locales, des publics ciblés ou non,

En témoigne une inquiétude formulée en atelier sur le fait que les questions soumises aujourd'hui semblent remettre en question une des missions générales du décret : celle de concourir à une démarche d'éducation permanente.

Cette approche duale permet de mieux comprendre la crainte formulée, lorsqu'on touche à la question de l'art, d'un renforcement d'un certain élitisme. Cette appréhension n'est pas étrangère à la difficulté, relayée fréquemment, de sensibiliser les publics à la création contemporaine.

Sont ainsi mises en évidence les tensions possibles (et réelles dans le travail quotidien) entre : la logique artistique et la logique d'éducation permanente, les projets amateurs et professionnels, l'art ou « la culture » populaire, l'art contemporain et la culture de consommation, et la coexistence d'esthétiques différentes.

Cette dialectique « de la tension » n'est-elle pas inévitable et normale puisque la réalisation des diverses missions des Centres culturels passe par la participation des publics à leurs activités, puisque comme il l'a été répété, les Centres sont en relation étroite avec les populations et que cette relation est fondamentale ?

Pour aborder ce rapport aux publics, et celui de la relation Art/Public, il faut s'interroger sur la population elle-même et l'état de son rapport à la culture. « Il est constaté, notamment dans une ville comme Liège où l'on accuse un déclin sidérurgique, une fatalité permanente qui se marque à travers un nivellement par les bas des modèles culturels. Faut-il pour autant qu'un centre culturel suive cette tendance par empathie ou fatalisme alors qu'à l'opposé (toujours dans l'exemple liégeois), on ressent un véritable potentiel de subversion et de rupture culturelle chez beaucoup d'artistes. Même constat auprès d'associations émergentes qui tiennent des propos contemporains. Tous sont en demande par rapport aux institutions comme nos centres culturels. Il y a lieu de soutenir ce terreau, d'accueillir ces forces vives. »

On relève aussi la nécessité d'atteindre des publics peu touchés par les centres culturels, notamment les jeunes. Il faut se centrer sur les pratiques artistiques contemporaines et pour ce faire encourager la culture d'expression des jeunes.

Considérer la population avec qui on travaille, c'est aussi la remettre dans son contexte extérieur (mondialisation, individualisme...), c'est donc aussi lui permettre de connaître, de comprendre, de pratiquer les modes contemporains d'expression et de pensée.

Il ne s'agit pas ici de faire de l'art pour de l'art car l'art n'est pas un objectif en soi. « L'objet » artistique est la forme qui catalyse, qui révèle un rapport entre soi et le monde, entre le je et le nous. C'est en cela et aussi par le processus qui mène à la création qu'il peut avoir une valeur transformatrice.

Ce qui importe, c'est la capacité des centres culturels à déclencher l'imagination à partir du travail de l'artiste ou d'une approche concrète des processus qui mènent à la création d'une œuvre.

Si le risque avec des actions pointues est de ne prêcher qu'à des convaincus, beaucoup insistent sur le fait que la création est le début d'une dynamique qu'il faut savoir saisir pour créer des actions de proximité (avec les écoles par exemple, les MJ cf Liège qui développe des ateliers photo en lien avec la Biennale de la photographie, avec des associations locales comme le Centre culturel de Bruxelles Nord le développe ...). Le Centre culturel incarne un prisme qui à travers ses nombreuses activités peut amener la population à accéder à l'art.

De fait, la pratique artistique peut être une rencontre entre « art populaire » et création contemporaine où l'expérimentation, la découverte de ce qui est inconnu ou peu commun a tout son sens. La qualité du projet culturel permet d'exploiter pleinement les intérêts pluriels des publics et de contribuer à un renforcement des liens sociaux.

Pour mener à bien cette orientation de l'action culturelle, plusieurs participants insistent sur la nécessité d'oser des choix clairs, de donner une identité à son lieu. Cette sensibilisation, cette approche des formes d'expressions contemporaines est possible en utilisant des méthodologies d'éducation permanente. Plusieurs exemples sont cités : les projet Clefs pour l'art contemporain et Voisins/voisines initiés à Woluwe-Saint-Lambert, le projet Arsenic à Berchem, le travail mené à Bertrix, ...). Pour permettre le développement de ce type de projet, certains défendent l'idée que le lieu doit être clairement identifié comme engagé dans l'art contemporain.

Dès lors, l'importance pour les Centres culturels de définir avec précision leurs objectifs culturels est soulignée. C'est ce qui permet ou permettrait d'identifier l'objet de leurs actions, de leur cohérence et d'établir des lignes de force, des points de reliance entre le projet de l'institution et les demandes émanant de groupes locaux (fanfares, théâtre amateur, groupes de jeunes, associations d'éducation permanente, ...). Il s'agit d'éviter ce qu'un intervenant identifie comme l'instrumentalisation du Centre culturel par des opérateurs ou responsables publics sur des enjeux qui ne sont pas les siens.

Pour réaliser un tel travail la collaboration avec des artistes est nécessaire. Des responsables de Centres culturels situés en milieu rural disent leur difficulté à attirer des créateurs chez eux. En dehors des arts de la scène, bon nombre d'artistes sont naturellement attirés par les pôles urbains où se concentrent les institutions qui les promeuvent. Ils ne sont pas sensibles à un travail décentralisé.

Le chemin pour réaliser un tel objectif n'est pas de la seule responsabilité du centre culturel et de son animateur-directeur.

Si l'adage « les Centres culturels sont généralistes de tout ou généralistes de rien » est repris par plusieurs participants, d'autres indiquent que même s'ils sont attachés aux différentes missions du décret, ils ne possèdent pas le monopole de la culture et qu'à leurs côtés d'autres acteurs sont présents tels les CEC, les bibliothèques publiques, les centres de jeunes, les théâtres, les musées, les centres d'art

contemporain, etc ..., sans compter ou négliger les initiatives à connotation culturelle financées par d'autres niveaux de pouvoir.

Les choix artistiques, les orientations d'actions culturelles pris par les centres peuvent être affinés, articulés en fonction des opérateurs culturels reconnus sur leur territoire. Ainsi le besoin de favoriser la coopération, la complémentarité, les partenariats sur un plan régional entre les institutions relevant des différents secteurs de la culture est réaffirmé (notamment entre les Centres culturels eux-mêmes). L'idée que les Centres culturels soient des lieux fédératifs, des carrefours d'initiatives générées avec d'autres opérateurs culturels est bien accueillie mais elle ne peut se faire que de façon volontariste.

L'exemple est mentionné, au niveau de la diffusion, de la multiplication d'infrastructures (et de missions de diffusion). Cette situation induit une surabondance de l'offre de spectacles par rapport à un public potentiel et une concurrence inopportune entre Centres culturels. Une clarification des moyens et des objectifs de diffusion est demandée tant au niveau du Théâtre à l'école que de la diffusion pour adultes.

Cette réflexion est concomitante à l'obligation actuelle pour un centre local qui souhaite un refinancement, de changer de catégorie donc de devoir rencontrer de nouvelles missions déjà assumées par des Centres culturels voisins.

L'utilité d'une coordination territoriale est ainsi clairement réaffirmée quelles que soient les options ou les formules choisies : C.C.R., Agences, cellule de concertation, CCL entre eux, Là où cette coordination ne fonctionne pas ou plus, les centres culturels locaux se sentent quelque peu démunis par rapport à différents aspects de leur travail.

Il faudrait que ce contexte territorial soit pris en compte dans les missions et le projet des centres culturels. On peut ainsi imaginer l'option d'une « spécialisation » des centres en fonction du contexte et des spécificités du tissu culturel urbain ou rural où ils sont implantés. Cette hypothèse rencontre l'idée défendue de ne pas créer de modèle unique de déploiement des centres culturels. Ils ne doivent pas se substituer aux institutions (musées, galeries, théâtres,...) existant sur leur territoire ou leur région.

Cette approche transversale doit aussi être intégrées par les différents services du Ministère de la Communauté française (par les secteurs de la culture eux-mêmes, mais aussi de l'audiovisuel, de l'enseignement fondamental, secondaire, artistique, de l'aide à la jeunesse). En résumé, pour reprendre les termes d'un intervenant, la question suivante est posée : quelle est la place des Centres culturels dans les différentes politiques culturelles ? Des exemples sont cités sur le non financement par certains secteurs de la Communauté française de projets qui leurs sont soumis par les Centres culturels sous le motif que ceux-ci font partie intégrante de leurs missions. Ces arguments de non recevabilité ne prennent pas en compte ni les budgets des Centres (insuffisants pour assumer tous ces champs d'action), ni le réel impact de leurs projets initiés dans des communes ou des régions où il n'y a ni de centre d'art contemporain, de cinéma qui promeuvent le cinéma d'art et d'essai ou le documentaire, etc... .

Ce manque de transversalité entre pouvoirs publics touche aussi les politiques régionales ou fédérales que ce soit en matière d'emploi ou au niveau des politiques sociales pour n'énumérer que celles-là. Les Centres culturels ne sont jamais identifiés comme partenaires privilégiés par ces pouvoirs publics (y compris leurs relais communaux) lorsqu'ils encouragent et libèrent des moyens d'actions à des fins culturelles dans le cadre d'autres politiques (telles les politiques sociales via l'AWHIP, le Fonds « Van de Lanotte », etc ...). Le même constat est établi au niveau intracommunautaire en ce qui concerne l'aide à la jeunesse par exemple.

Par ailleurs, au niveau local, il est remarqué la « prolifération » de festivals (encouragés par les communes qui y trouvent une capacité d'identification ou d'attractivité forte) ne relève que très partiellement d'un projet de Centre culturel d'autant plus que leur organisation demande beaucoup d'énergie et de moyens. Certains participants signalent même que cela entraîne une concurrence entre communes et que ce type d'initiatives ne tient aucun compte des modèles économiques. En outre, des animateurs présents ne recèlent pas souvent la pertinence de cette multiplicité de festivals si on les analyse en regard des politiques sectorielles de la Communauté française.

L'animateur directeur est régulièrement, mais cela n'est pas vrai pour toutes les structures, pris en tenaille entre les objectifs de la Communauté française et les orientations souhaitées par ses autorités communales. Ces dernières, si elles ont porté la création d'un Centre sur leur territoire, l'ont fait parfois sans avoir défini préalablement un véritable projet culturel. Malgré le décret et le contrat programme, le cahier des charges n'est pas toujours clairement identifié et respecté. On constate des interventions ponctuelles des communes dans la programmation du Centre ou dans le développement d'activités, sans qu'il y ait toujours cohérence entre ces « impulsions » et le projet du Centre culturel.

Dans ce contexte, la crainte est formulée du désengagement éventuel des communes à investir dans les structures si on met l'art au centre de leurs actions. Elle n'est pas partagée par tous : une telle orientation n'est pas contradictoire avec la notion de service public chère aux communes et aux pouvoirs publics associés à la gestion des centres ; elle est considérée comme une ligne de force apte à guider l'action des centres dans ses diverses missions et à renforcer leur identité.

D'aucuns rappellent le rôle prépondérant de la Communauté française dans la définition des objectifs culturels et des missions fixées dans le décret. Ils rappellent aussi le besoin que les pouvoirs publics associés à la gestion du Centre s'entendent sur les logiques et stratégies d'appropriation de la culture.

Des rencontres telle celle d'aujourd'hui rassemblant la Communauté française, les autorités communales, provinciales et régionales sont souhaitées.

Le modèle associatif défini par le décret a la particularité d'associer les pouvoirs publics à la gestion de la structure. Ce modèle est communément apprécié par l'ensemble des participants. Toutefois, comme l'a signifié un échevin, il est indispensable de garantir l'autonomie des Centres quant à la gestion de leur projet.

Les relations et les compétences des organes de gestion (Conseil d'administration, Assemblée générale), Conseil culturel (orientation de l'action) et la fonction de l'équipe d'animation sont ensuite débattues.

Le manque d'autonomie de l'animateur directeur et de son équipe d'animation est constaté dans certains cas et est lié à une série d'éléments : l'historique du Centre, l'implication de la Commune dans le centre, le mode de fonctionnement du Conseil culturel, la personnalité de l'animateur directeur et des relations qu'il a pu établir avec les responsables politiques de sa commune. Ces éléments influent évidemment sur la capacité d'action du personnel dirigeant.

Cette situation est aussi générée par les dispositions du décret qui concèdent une place ambiguë à l'animateur directeur puisqu'il dépend à la fois du Conseil d'administration « où il siège à titre consultatif », mais aussi du Conseil culturel où il siège sans pouvoir décisionnel alors que cet organe est chargé « d'arrêter le projet de programme général d'action de l'association au moins une fois par an, le soumettant au Conseil d'Administration et le transmettant à l'assemblée générale ».

Ce statut de l'animateur directeur est peu logique avec les notions de projet discutées durant le débat. Si les objectifs généraux et les missions sont fixés par les pouvoirs de tutelle, les lignes de force du projet, les modalités et particularités de leur mise en œuvre sont fonction de la personnalité du directeur et de son équipe d'animation. Cette place serait à renforcer ou tout le moins à redéfinir avec précision.

Il est donc mis en évidence le besoin de clarifier le mandat de l'animateur et de son équipe.

Le modèle français des Scènes nationales est mis en avant. Au delà de ses défauts, il présente deux grandes qualités :

- le contrat programme est fondé sur le projet proposé par son directeur pour la durée de son mandat ;
- le Conseil d'Administration, de même que l'Etat et les villes partenaires, valident le projet du directeur et veille à son respect tant financier que sur le fonds.

Ce modèle pourrait facilement être transposé au niveau des Centres culturels. Le contrat-programme étant ainsi clairement identifié comme le cadre de référence de l'ensemble des partenaires publics associés au financement du Centre et du Conseil d'administration.

Il faciliterait également l'évaluation à la fois continue du projet mais aussi du travail réalisé par l'animateur directeur. Cette évaluation requerrait l'élaboration d'indicateurs précis.

Dès lors le rôle et la place du Conseil culturel seraient peut-être à redéfinir compte tenu de l'affirmation partagée que le Centre culturel doit développer son travail en relation et en pertinence avec le contexte associatif où il est implanté.

Au niveau des organes de gestion, il est constaté que ceux-ci sont parfois le terrain de rapports de force, de conflits extérieurs aux enjeux du Centre culturel. Cela les

détourne de l'objet de leur mission (gestion, appui, réflexion sur les projets, suivi et évaluation de ceux-ci et recentrage ou réorientation du projet).

Les débats ont aussi portés sur la question du financement des structures, insuffisant aux yeux de tous. Les moyens disponibles aujourd'hui garantissent avant tout les frais de fonctionnement des Centres, reste très peu de budget pour la mise en œuvre de projets. Les équipes sont ainsi amenées à rechercher constamment des recettes complémentaires ce qui exige d'y consacrer beaucoup (trop) de temps et d'énergie.

L'idée est partagée de rendre obligatoire les dépenses culturelles communales, de préciser les moyens obligatoires à affecter par les communes et les Provinces aux Centres culturels (apports de subventions et de services), comme celle d'abolir les clivages budgétaires sectoriels de la Communauté française.

D'autres pistes sont ouvertes en référence au maillage, à la spécialisation et la mise en réseau des Centres eux-mêmes :

- leurs moyens pourraient être mutualisés notamment en ce qui concerne le personnel, la communication ou certains projets d'animation.
- L'association de plusieurs localités au développement d'un Centre culturel commun à leurs territoires contribuerait à renforcer les moyens d'action de l'association sans pour autant alourdir ses charges de fonctionnement.

Ces pistes ne sont pas exclusives, le planning de la journée n'a pas permis de les explorer plus avant. Elles méritent, comme les autres sujets abordés, de plus amples développements et d'être débattues avec les partenaires publics associés au devenir du secteur qu'ils soient locaux, provinciaux ou régionaux.

C. CONCLUSIONS DE LA JOURNEE

HENRY INGBERG,
SECRETAIRE GENERAL.

Merci à Jean HURSTEL pour la qualité de sa réflexion, de sa pensée, de son action. Merci aussi pour la qualité du dialogue qu'il a établi avec nous. Merci enfin à vous toutes et à vous tous d'avoir consacré du temps, d'avoir investi à nouveau votre énergie dans une réflexion collective au moment où vous êtes happés les uns et les autres par des tâches multiples et pressantes.

Vous avez soulevé la question de l'organisation des états généraux et de leur méthode : Martine LAHAYE vous a répondu. Un texte est imminent. Mais je peux en tout cas vous donner une indication : les états généraux seront aussi ce que vous voudrez qu'ils deviennent. C'est un espace qui est mis à votre disposition et qui devra aboutir à des décisions, des options, des orientations politiques. Il serait très précieux que vous donniez vos propres indications sur ce que vous attendez de telles rencontres. Et ce n'est pas un jeu de relance entre les protagonistes. C'est la volonté de faire en sorte que la parole y circule librement et horizontalement, de façon engagée et responsable, mais en évitant aussi qu'il y ait au préalable un discours déjà formaté par rapport auquel vous réagiriez au mieux, ou que vous subiriez au pire.

Vous avez posé la question du sort des notes qui ont été rédigées par différents animateurs. Nous les avons lues, je les ai lues. Elle étaient précieuses pour préparer la rencontre parce que, de manière très condensée, elles mettaient en avant des préoccupations apparaissant comme majeures dans un faisceau de problèmes et de questions multiples. Nous en avons pris connaissance mais nous pouvons effectivement les faire circuler dans la publication qui sortira de cette journée, mais avec l'imprimatur, avec l'accord exprès des animateurs qui ont rédigé ces notes.

Pourquoi une telle précaution ? Parce que certaines de ces notes lancent des interpellations qui sont formulées de façon très directe. C'était l'intérêt de l'exercice : non diplomatique, non enrobé, non différencié et il ne faudrait pas que ces apostrophes inscrites par des animateurs-directeurs dans leurs textes se retournent en quelque sorte contre eux en devenant des sujets d'incompréhension ou de conflit éventuel dans leurs institutions. Et c'est pour cela que nous avons besoin de votre accord avant toute impression. A la lecture, et je crois que cela aura servi non seulement à toute l'équipe d'animation qui s'est mobilisée pour organiser ces travaux, mais il est intéressant que ces regards soient effectivement mis à la disposition de tout le monde.

J'ajoute que cette journée, alors qu'on avait commencé autour des centres culturels régionaux, est une journée ouverte. S'y trouvent bien sûr des animateurs, directeurs, responsables mais également des représentants politiques, des Présidents de Conseils d'administration, des experts... Cela signifie que nous ne sommes donc pas exclusivement dans le cadre des animateurs et que les rapports au sein des institutions, vous les avez admirablement illustrés, sont vécus différemment. Les

préoccupations peuvent être les mêmes, les objectifs les mêmes, mais les approches et leurs formes peuvent être différentes, d'où la prudence que nous avons eue par rapport aux écrits de ces animateurs. D'une certaine façon, cette prudence nous avons pu l'éviter avec l'écrit de Jean Hurstel comme vous l'avez relevé vous-même puisque questionnant, il pouvait être à certains moments provoquant. L'échange a permis d'être au clair par rapport à cela.

Beaucoup de questions ont été soulevées de façon parfois explicite, parfois implicite, parfois entre les deux.

Première question.

Y-a-il au travers de l'organisation de cette journée, pour prendre un terme à la mode, un agenda caché ?

La réponse est non. C'est peut être décevant mais c'est non... L'objectif de la réunion est ce qui était annoncé et la préméditation n'était pas de mise puisque nous savions quelles questions seraient soulevées mais comme vous l'avez très bien remarqué vous-mêmes, les réponses sont venues au fur et à mesure de vos textes, de vos interventions et cela jusqu'à la dernière minute. Nous allons repartir d'une telle journée avec une substance qui est celle de votre travail et qui nous permettra de commencer à propos des états généraux à fixer un agenda révélé.

Deuxième question.

Voulions-nous privilégier vraiment des centres culturels régionaux par rapport aux autres ?

Là, je pense que nous pouvons répondre vite en ayant organisé cette réunion de manière ouverte, même si nous partions de l'exemple des centres culturels régionaux. En ouvrant les débats et la participation, nous avons indiqué que, c'est une problématique qui concerne tous les centres. Alors pourquoi commencer par les centres culturels régionaux ? Effectivement, le fait qu'ils soient moins nombreux, qu'ils aient aussi davantage de moyens, de responsabilités, d'infrastructures, dans la plupart des cas mais avec des différences notables, c'était un bon tremplin pour avoir une première réflexion partagée avec tous les centres culturels.

Troisième question.

Ce que nous avons abordé aujourd'hui résulte-t-il de l'ensemble de la vie et des problématiques des centres culturels ?

A l'évidence, non. Ce que vous avez dit aujourd'hui, montré, démontré en est, si c'était nécessaire, la preuve. Evidemment, il faut bien aborder les choses par un aspect et cet aspect là de la personnalité culturelle et artistique est particulièrement intéressant mais ne devient pas révélateur ou résumé de toute la vie des centres culturels.

Quatrième question.

Au travers de ceci, allons nous redéfinir la culture ?

Evidemment, ça déborderait le calendrier des états généraux... Vous avez évoqué ensemble et très clairement les différentes facettes de la culture. Vous connaissez par cœur les grandes catégories, la différence entre la « culture cultivée » et la « culture au sens ethnologique du terme ». Ces différences se réduisent à l'examen et lorsqu'on a parlé dans les débats de « patrimoine », nous savons très bien qu'un des fleurons de la « culture cultivée », est le patrimoine monumental et la protection des sites, mais en même temps, on a reconnu le patrimoine immatériel. Cela a été cité ici et le carnaval de Binche a été le premier exemple de patrimoine immatériel classé par l'UNESCO. Incontestablement, cela relève de la culture. Est-ce de l'art... ou du cochon ?... Je laisse aux experts le soin d'en débattre.

C'est vrai que nous avons l'habitude de nous nourrir dans nos discussions de ces fameux binômes opposés : - démocratie culturelle, versus démocratisation, - création versus animation, - diffusion versus création, - Wallonie versus Bruxelles, - grand versus petit...

Ce n'est pas inintéressant à condition de ne pas rester enfermés dans des catégories et de faire circuler le courant entre les bornes.

Cinquième question.

Est ce que le ministère n'a pas un modèle lui aussi caché qu'il souhaiterait imposer ?

Est-ce qu'au travers de ce modèle, on ne se mettrait pas à détecter des centres culturels « préférés » du pouvoir ? Non, vraiment non. Nous cherchons au contraire à clarifier les références différentes, multiples qui s'expriment au travers de votre action.

Sixième question.

Quand et comment va-t-on modifier le décret ?

Vous le connaissez, c'est pratiquement votre alphabet juridique. Si modification de décret il doit y avoir, c'est après avoir constaté qu'elle sera vraiment nécessaire. Elle ne sera pas le commencement, elle sera l'aboutissement de la réflexion.

Septième question.

Oui mais avec quel budget ? Question empreinte de doutes et de craintes.

C'est vrai que nous sommes dans des marges limitées, mais avec une caractéristique, c'est que nous sommes passés dans un mécanisme de financement de la Communauté qui tient compte d'une revendication formulée depuis longtemps, à savoir lier l'intervention financière dans la culture à une évolution du niveau de vie ou du PIB. C'est gagné, c'est inscrit dans les textes, mais c'est aussi embêtant...

Pour le moment l'évolution du PIB et du niveau de vie, vous le voyez dans les débats au niveau fédéral, n'est pas positive... Et d'une certaine façon, on pourrait se mettre à rêver d'une enveloppe forfaitaire qui ne bouge pas quoi qu'il arrive au PIB ! C'est dire si en termes de méthode, de prévision des évolutions de société, on doit être prudent. Mais en tout cas, c'est un ressort que nous avons pour l'avenir et pour lequel nous sommes solidairement liés à l'évolution de la situation générale. N'est-ce pas au total juste ?

Huitième question.

Faut-il tout bouleverser pour refaire les choses ?

Non, il faut absolument capitaliser ce que vous avez accompli, défriché, arpenté. Il serait absurde, injuste et ridicule de l'abandonner en quoi que ce soit. Dans votre action, il n'y a pas de gaspillage, il n'y a pas d'énergie perdue mais au contraire, ce que vous avez frayé comme voie nous donne un socle à partir duquel nous pouvons rebondir également sur d'autres questions, sans considérer que ce qui a été acquis l'est définitivement et sans problème.

En conclusion, d'abord ce qui est frappant, c'est qu'on se trouve effectivement devant ce fameux réseau des centres culturels qui s'est resserré. Un réseau dans lequel les centres culturels sont à la fois tous identiques et cependant, aucun qui soit le même qu'un autre. Nous avons tous les mêmes références générales et les mêmes objectifs, mais nous avons les uns et les autres des modes d'approche différents.

Lorsqu'on parle du réseau des centres culturels, c'est intéressant de le mettre en comparaison avec les réseaux scolaires. L'enseignement occupe une place importante dans notre Communauté. Et en fin de compte, au travers de votre action, nous ne répétons pas certaines difficultés, certains blocages que nous avons connus dans la mise en œuvre des réseaux scolaires. Le seul fait que vous soyez pluralistes en est déjà une indication radicalement différente et vous mettez en place, par conséquent, un service public culturel qui a d'autres ressources, d'autres modes d'approche en terme d'organisation que ce que nous avons connu au travers des écoles. Mais aussi essentiels, aussi déterminants, sans que cela veuille dire à ce stade que dans « l'agenda caché », nous serions prêts à rendre la culture obligatoire...

Autre conclusion, l'approche qui a été faite, touche l'art et la société. C'est une approche intéressante parce qu'elle ne se case pas facilement. Elle s'accommode en général de grandes phrases mais lorsque nous rentrons dans l'action, nous avons des difficultés à cerner ce que nous voulons prioritairement. Cette fonction de l'art, que nous avons avec Jean Hurstel, avec toute l'équipe, sélectionnée particulièrement ici, est quand même centrale parce que nous allons au-delà des discours, des textes, des commentaires, des décrets et de règlements. Il s'agit de projeter au travers des manifestations artistiques, des images, des concepts, des symboles qui en fin de compte nous reflètent, vous reflètent dans votre action mais sans pouvoir se résumer dans un procès-verbal de réunion qui est parfois une forme rassurante de travailler. L'art comporte son invention et sa réinvention constante. En

cela, il est dérangent, et heureusement, passionnant parce qu'il permet de concentrer de longues réflexions et de longs discours dans des actes percutants et perceptibles, même pour ceux qui n'ont pas participé aux réflexions et aux discours.

La troisième conclusion, c'est ce qui a été dit par vous, cette action démesurée que vous accomplissez en multipliant les initiatives, en ayant la mission de fédérer, de synthétiser. Ce qui est impressionnant, ce n'est pas que vous ayez cette mission par les textes, mais que manifestement, vous en soyez les porteurs vous-mêmes. C'est impressionnant parce que dans les situations d'éclatement que nous connaissons actuellement dans la société, une telle approche est tout sauf banale. Elle est originale et doit absolument être encouragée. Mais fédérer et synthétiser, c'est combinable avec le fait d'avoir un projet singulier et particulier. Un mode d'approche plus personnalisé.

Le quatrième point est celui de votre rôle en tant qu'Animateurs directeurs. Nous nous rallions complètement à cette idée de mandat qui vous donnerait plus d'espace d'initiatives. En ne vous obligeant plus à arracher morceau par morceau, bribe par bribe à vos instances de tutelle, vos conseils d'administration, les décisions de programmation. Je crois que les autorités politiques et civiles doivent être capables à ce stade, aux différents niveaux, de vous faire confiance en se retrouvant à des intervalles réguliers pour procéder à l'évaluation.

Vous êtes sans doute des ballons captifs mais il faut considérablement allonger le fil parce que vous avez acquis une considérable envergure aussi.

La dernière remarque que je voudrais faire, renvoie déjà vers le Ministère. Nous avons beaucoup parlé de la transversalité. Vous la pratiquez, vous avez dit toutes les difficultés de combiner des interventions des différents niveaux, les interrelations de plus en plus avec l'activité sociale. C'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés de manière générale. La situation des artistes dépend largement des subventions des Communautés, mais le statut social, fiscal des artistes dépend des autorités régionales, des autorités fédérales. Et vous avez raison de dire que ces responsables dont je suis, qui interviennent sur le même objet doivent se rendre compte des contradictions ou au contraire des convergences. Des accords de coopération ont été conclus positivement dans ce sens. Les contrats de ville, les contrats-programmes associant plusieurs partenaires en sont un autre exemple. Votre sollicitation, votre interpellation disant : « maintenant, il faut accélérer la concertation avec les différentes autorités de tutelle », est absolument fondée dans l'esprit, dans la pratique et l'efficacité puisqu'en tout cas l'esprit ne suffit pas à former un réseau.

Les prochains jours, à quoi allons-nous aboutir puisque ceci n'est pas une conclusion définitive. Mais ce ne doit pas être non plus le début d'une longue chaîne ou d'un long processus qui s'épuiserait lui-même par son propre déroulement. Vous avez soulevé tellement de questions vitales pour vous dans votre fonctionnement en ayant un certain moment le sentiment, que nous avons en quelque sorte escamoté ces différentes questions. Non, nous avons choisi une approche peu habituelle et il était bon d'en avoir une qui nous interpelle différemment.

Nous allons établir la liste de ces questions et vous l'adresser en la systématisant. Qu'il s'agisse encore une fois des conseils d'administration, des différents niveaux de

pouvoir, du subventionnement, le rapport avec le secteur associatif, des rapports avec les industries culturelles et avec les médias... Vous établirez la liste des questions.

Je crois qu'en entrant par cette porte des arts et de la société, Jean Hurstel a bien mis en évidence l'importance de cette relation. Je pense que nous devons impérativement traiter systématiquement ces questions.

Je vous proposerai de faire, avec l'Inspection, avec l'Administration, avec la Direction Générale de la Culture, des groupes de travail mais qui peuvent être d'un ou de deux responsables qui déblaient la question particulière qui aura été choisie et qui mettent à disposition de tous les autres animateurs et directeurs, l'état de la réflexion. Pour qu'encore une fois, au moment des états généraux, nous disposions d'un panorama complet de vos démarches, mais en vous permettant de rebondir sur cette question que l'art est nécessaire à la société mais, et nous pouvons le dire aussi à nos amis artistes, que la société est indispensable à l'art.

D. ANNEXES

A la suite du colloque de Dampremy et en vue de la préparation des états généraux de la culture, l'ASTRAC a organisé, le 18 janvier 2005, une journée de réflexion à La Marlagne. Certaines questions qui y ont été abordées rejoignent les débats tenus à Dampremy. Pour élargir votre information, nous vous transmettons ci-après les rapports de cette journée tels qu'ils nous ont été transmis par l'ASTRAC, hormis ceux consacrés à la régie et à l'administration des Centres culturels qui ne relèvent pas des sujets traités le 17 novembre 2004.

PROCES VERBAL DE L'ATELIER 3A : QUELS CENTRES CULTURELS, POUR QUELLES CULTURES ?

Animatrice : Ingrid Vandevarent

Rapporteuse : Liesbeth Vandersteene

Quels Centres culturels pour quelles cultures ?

Ou plutôt quelles cultures pour quels Centres culturels ?

Quels Centres culturels? DES centres culturels, au pluriel !

Déjà un premier tour de table pour la présentation des participants à l'atelier a révélé les grandes différences entre les Centres culturels.

Différences dues notamment à leur situation (en ville, dans la périphérie, en milieu rural, ...) et donc notamment à leurs publics et publics potentiels. Différences dues aussi à des questions d'infrastructure, de personnel, d'« histoire » (expérience, réputation, ...), de relations avec des responsables politiques, avec des associations, avec d'autres centres culturels, d'autres « agents culturels »...

De façon inévitable ces différentes réalités, ces spécificités influencent et peuvent même déterminer les réponses que chaque Centre culturel va essayer de donner à la question « quelle culture ? ». Question donc qui semble ne pas pouvoir donner lieu à une réponse globale, mais plutôt à des interprétations diverses que chaque Centre culturel essaie de donner de ses missions dans son travail de tous les jours.

Quelles cultures ?

Pas besoin d'explicitier que c'est à une culture engagée que les centres culturels se dévouent. Une culture qui défend les valeurs démocratiques et humanistes. Une culture en résistance aux logiques du marché, à l'industrie culturelle et aux projets culturels qui défendent (même de façon implicite) les valeurs du marché (individualisme à outrance, ultralibéralisme, ...). Une culture qui s'inscrit dans une perspective de changement, de transformation.

En plus, les différentes missions attribuées aux centres culturels par décret n'ont pas fondamentalement été mises en question – unanimité des participants pour être et rester « bon élève »...

C'est au niveau de la concrétisation que beaucoup de questions restent sans réponse, ou plutôt sans réponse définitive.

Cette situation n'est pourtant pas nécessairement considérée comme problématique. Elle souligne avant tout l'importance et le besoin de la réflexion et de l'auto-interrogation.

L'atelier a manifestement témoigné de notre détermination de définir et de redéfinir en permanence notre rôle.

Définissons notre rôle !

Centres culturels ou centres socioculturels ?

L'idée de centres socioculturels paraît opportune. Le travail pour le(s) public(s) (consommateurs, producteurs, acteurs) trouve un complément essentiel dans le travail avec la population – la notion du « territoire » a traversé toutes les interventions.

Mais comment articuler ces deux orientations ?

Quels rapports par exemple entre éducation permanente et art contemporain, création, créativité ? Comment favoriser les échanges entre artistes et « amateurs » ? Est-ce que les Centres culturels sont prêts pour impliquer des artistes dans des projets d'éducation permanente ? Quid quand population égale non-public ? Comment créer des portes d'accès aux codes et langages artistiques pour éviter l'élitisme ?

Est-ce qu'il suffit de répondre aux demandes ? Jusqu'où existe la liberté du public de décider ce qui se passe au sein du Centre culturel ?

Comment faire face aux exigences des politiques pour qui la recherche de la qualité peut être assujéti à un objectif de diffusion pour un maximum de personnes ?

Est-ce un bonheur de ne pas avoir sa propre salle ?

Travailler avec les populations, oui, mais pour un but (socio)culturel, pas dans une logique sécuritaire !

En tant que professionnels de la culture, nous sommes des agents socioculturels.

Les Centres culturels sont les seules institutions appropriées pour assumer les différents rôles évoqués ci-dessus, même si les moyens sont incontestablement insuffisants.

Nécessité donc de faire reconnaître notre « métier » et nos compétences spécifiques ! Mais nécessité aussi d'en reconnaître les limites.

De quoi résulte l'importance de partenariats.

Partenariats avec des « experts extérieurs » : les autres professionnels actifs dans le monde social/sociétal et les associations socioculturelles locales (« experts de terrain »). Pour être/reste des lieux de croisement.

Quid pour les partenariats entre Centres culturels ?

La mise en réseau ne semble pas poser des problèmes de fond au niveau des Centres culturels. Des collaborations existent, une institutionnalisation peut être envisagée.

Pas pour faire des économies, mais pour une meilleure division des tâches, pour permettre à chacun de travailler plus en profondeur. (C'est dans ce contexte d'ailleurs que les agences régionales de développement culturel peuvent jouer un rôle utile.)

La question de la collaboration soulève de façon évidente celle de la spécialisation. Centres culturels « généralistes » ou plutôt spécialisés ?

Est-ce que, en tant que « bon élève », nous ne sommes pas trop soumis à une tendance de dilution ? Est-ce que cette diversité dans nos missions est toujours une richesse ?

La volonté de se spécialiser est là, mais comment l'accomplir (sauf dans le domaine de la diffusion) ? Quoi faire pour ne pas perdre certains publics/populations ?

Ne perdons quand même pas de vue notre rôle « généraliste » ! Et est-ce que les moyens là ??? (Se spécialiser pour faire des économies n'est pas une option.)

L'administration en tout cas ne semble pas suffisamment préparée ; elle est très cloisonnée.

Pour retourner à la mise en réseau, c'est au niveau des politiques locales, qu'elle s'avère compliquée. Très/trop souvent, ce sont les mandataires qui décident.

Beaucoup de Centres culturels se sentent prisonniers des politiques, pour qui la culture n'est souvent qu'un moyen.

Pourquoi ne pas envisager une formation « (socio-) culturelle » pour les bourgmestres, échevins, députés, ... ?

Pourquoi ne pas les impliquer d'une façon plus active dans les débats des Etats Généraux ?

ATELIER 3 B : QUELS CENTRES CULTURELS, POUR QUELLES CULTURES ?

Animatrice : Sabine LAPOTRE

Rapporteuse : Anne DEREINE

1) *Spécificité des Centres Culturels.*

- Le centre culturel est avant tout un lieu de vie, de proximité, d'échanges, de rencontres en réciprocité entre le public et les artistes. Ce public est particulier, d'où l'importance de mettre en réseau les acteurs locaux. Ce travail de proximité est à maintenir, même si les centres culturels sont amenés à se recentrer vers des projets artistiques.
- En fonction de cette spécificité, le rôle d'un centre culturel peut se définir de la manière suivante :
 - créer du désir au sein de la population concernée, susciter des impulsions en privilégiant donc les critères humains, ou plus généralement ce qui fait sens, plutôt que les exigences purement techniques sans jamais perdre de vue que l'art est au service de l'humain et non l'inverse.
 - favoriser au maximum l'expression de tous, amateurs ou professionnels. Le centre culturel est peut-être le lieu privilégié pour gérer des tensions (entre les objectivités et les subjectivités, les professionnels et les amateurs).
Il s'agit de valoriser tous les types d'expression des amateurs, en reconnaissant leurs richesses et en leur donnant les outils pour faire reculer leurs limites, par l'accès à des concepts extérieurs et des techniques ou formes artistiques autres.

Se pose ainsi la question des codes et des langages, des passerelles à établir entre ces codes, ainsi que de leur transmission au plus large public possible, condition essentielle pour éviter l'élitisme.

Bref, le centre culturel doit être un agent de changement, avec pour méthodologie de provoquer une remise en question continuelle, de susciter une approche critique du monde, de proposer des alternatives sociétales et de mettre l'accent sur la citoyenneté.

- défendre des valeurs de respect (de soi, d'autrui, de l'environnement), de tolérance, de vigilance face au risque des extrémistes.
- Pistes pour concilier au quotidien et concrètement le rôle de «plaque tournante» du centre culturel et les missions bien définies qui lui sont confiées.
 - établir des limites dans les sollicitations de la commune, des associations, en justifiant une ligne de politique culturelle claire, pour éviter le piège de «l'activisme» et l'implication dans des projets non légitimés par le contrat-programme.
C'est toute la question de la gestion de l'ascendance politique commune d'un côté et citoyenne (éducation permanente) de l'autre
 - travailler par projets, en tenant compte des attentes des associations et de la population
 - développer des projets de transversalité
 - créer des ponts entre le travail d'éducation permanente et la mission de diffusion, en favorisant par exemple le passage des ateliers aux spectacles, le choix de ces derniers respectant une cohérence par rapport au type de population concerné.
En même temps, le centre culturel est également une des structures qui permet de fournir du travail à des jeunes comédiens, à travers des projets purement esthétiques.
D'autre part, les centres culturels sont parfois confrontés au «formatage» des propositions de diffusion émanant des structures officielles.

2) *Maillage et synergies*

Vu la velléité de professionnalisation toujours accrue du secteur, et pour faire face à l'indigence des moyens financiers tout en évitant la concurrence, il est plus que jamais indispensable de créer des synergies, non seulement avec tous les acteurs sur le terrain local (centres d'expression et de créativité, maisons de jeunes, acteurs sociaux...) mais également entre les diverses structures culturelles (centres culturels locaux, centres culturels régionaux, Agences Régionales de développement culturel...).

Il est important d'activer tous les aspects du travail global, de privilégier l'accompagnement des actions locales en mettant en place des conventions de coproduction et de collaboration et en concevant des projets croisés.

Cette nécessité se fait surtout sentir dans le domaine de la diffusion (de spectacles, d'expositions...). Elle peut se concrétiser par la mise en commun de forces, de compétences artistiques, de matériel technique..., afin de renforcer la cohérence des projets.

En effet, il est indispensable d'éviter les concurrences entre institutions (concurrences réelles en matière de diffusion notamment). Quelle institution

s'adresse à quel territoire ? Nous devons réfléchir à des programmes cohérents sur des territoires plus grands. Les centres culturels devraient pouvoir travailler ensemble, en développant des complémentarités et spécificités et en renforçant leur action les uns avec les autres. Mais en réalité, les conseils d'administration des centres culturels privilégient l'action locale (centrée sur leur territoire, leur commune) , ce qui est légitime étant donné l'importance du financement local de nos institutions.

D'autre part, dans la pratique, les vraies concertations et collaborations entre les différentes structures existantes sur un même territoire (CCL – CCR –ARDC...) restent difficiles à établir.

Il conviendrait de réfléchir plus profondément sur les jonctions entre les CCL et les CCR (où la notion d'échange est primordiale).

La coordination de ces relations pourrait être facilitée par l'institutionnel, les pouvoirs publics subsidants (Communauté française, provinces) ou par les Agences, sur base de critères plus clairs, notamment en matière de diffusion, sans entraver l'autonomie des centres culturels.

Bref, il convient de retravailler sur le caractère réciproque des missions de ces structures.

3) Moyens

- Le manque de moyens financiers et humains dans le secteur est évident.
Actuellement, il est difficile pour les centres culturels d'obtenir des moyens supplémentaires, si ce n'est par la montée de catégorie ou la réalisation d'actions-phares.
En matière de catégories, il vaudrait mieux revaloriser, refinancer les catégories plutôt que de défendre des montées de catégorie.
Pour ce qui est des actions-phares (organisation de festivals par exemple), elles deviennent en général récurrentes, avec le risque d'une part de «phagocytage» et de sectorisation de l'équipe, et d'autre part de suppression, à la longue, des subventions exceptionnelles.
Il est de toute façon toujours délicat d'assurer financièrement en même temps des actions-phares et du travail «ordinaire», même si ces grands projets sont «nourris» par des ateliers qui y sont imbriqués.
- Pistes de solutions au manque de moyens :
 - multiplication des réseaux et des synergies (voir plus haut)
 - faire des choix et favoriser les complémentarités entre institutions
 - travail d'autonomisation des projets lancés sous l'impulsion des centres culturels
 - regrouper les moyens de communication et réaliser une communication régionale, mieux conçue
 - développement d'actions spécifiques justifiant l'octroi de moyens supplémentaires par les pouvoirs subsidants.La Communauté française, par exemple, est prête à revoir son fonctionnement dans le sens d'un décloisonnement des secteurs (ex.: connexions entre les centres culturels et les bibliothèques).

ATELIER 4 : LA CULTURE, AVEC QUELS MOYENS ?

Animateur : Alain Thomas

Rapporteur : Marc Leclef

Points mis en évidence :

- accroissement sensible des reconnaissances, passages de catégorie (nouveaux contrats-programmes), sans augmentation des subventions en 2004;
- distinguer les moyens financiers, humains, en équipements et infrastructures;
- comment répondre aux demandes croissantes en services ?
- resituer les trois interlocuteurs publics dans la problématique : Communauté Française, Communes, Provinces.

Possibilité de bénéficier d'aides spécifiques en relation avec les discriminations positives constatées (zones en difficulté, quartiers défavorisés, enfants et jeunes provenant de milieux avec ressources très basses); des activités de proximité dans des milieux difficiles requièrent des moyens adaptés.

Monsieur Nossent signale que les dépenses culturelles de la Communauté sont comparables à celles de nos voisins, mais les interventions des Communes sont nettement inférieures. La problématique du caractère obligatoire des dépenses culturelles reste à résoudre (tutelle de la Région sur les Communes).

Constat : pas d'augmentation significative des budgets de la CF en matière culturelle.

D'autres pistes à envisager :

- rendre les Communes plus sensibles à la nécessité du cash dans les institutions (plutôt que les valorisations des aides non financières);
- arrêter l'imprévisibilité (promesses non tenues);

Rappel des difficultés rencontrées en milieu rural (dispersion, faible densité de population, moyens de communication très difficiles...).

Piste : travailler sur des axes spécifiques, avec des projets-phares.

Nécessité de rationaliser le secteur (travail en partenariat, redéfinition des objectifs en fonction des besoins locaux), rôle du secteur dans la problématique "éducative".

A côté de structures aux moyens importants et de méga-projets Antoing par exemple poursuit une politique adaptée aux petits moyens (secteur rock....).

Impression de gérer une épicerie. Centralité du budget, toutes les pistes devant être explorées.

Manque d'infrastructure et de moyens.

Où trouver l'argent? Problématique du temps passé à la recherche de subsides....

- secteur des arts plastiques : difficultés d'obtenir des financements spécifiques.
- Rôle éducatif important grâce à la subvention communale (Art et Ecole).
- la forte demande des écoles (programmation jeunes publics) est soulignée. Cela pose des problèmes d'ordre budgétaire.

Le Centre dispose de personnel (mise à disposition communale), mais pas de cash, ni d'infrastructure.

Problème de l'anticipation par rapport à la montée de catégorie : engagement d'un régisseur – Comment le payer ?

Renforcer l'idée de discrimination positive : spécificités socio-économiques, ruralité – urbanité, à prendre en compte.

Quid de la programmation de spectacles populaires rentables?

Suggère le recours à une agence-conseil pour la recherche de subventions et de sponsors (professionnalisation nécessaire).

Souligne la multiplicité des rapports, à établir pour chaque type de subvention.

Met en exergue les ressources au niveau européen (Léonardo, Urban, FSE, Intereg, Féder), et les difficultés de gestion financières rencontrées, nécessaire professionnalisation (nécessité de structures porteurs en gestion administrative et financière).

Denis DARGENT collaborateur de Madame la Ministre Fadila Laanan attire l'attention sur :

- le caractère obligatoire des dépenses culturelles pour les Communes et la nécessité d'obtenir d'authentiques valorisations d'aides non financières;
- la nécessité des liquidités à obtenir des Communes;
- l'obligation du phasage du développement et du financement;
- la création d'un Centre culturel dans chacune des 281 entités risque de créer des problèmes, le réseau actuel souffrant d'un risque d'étouffement;
- le problème de la Commission des 4 C : besoin d'un plan de maîtrise au niveau des reconnaissances tenant compte d'un cadre budgétaire;
- piste à explorer : adhésion de Communes proches à un Centre culturel reconnu ?
- nécessité de "baliser" : cultures élitistes / cultures populaires.

Est évoquée la question du rattrapage de la barémisation à 90 % (Commission paritaire 329) et de son financement. Quid de l'obligation de rentrer une évaluation annuelle à la CF, le plan étant quadriennal ?

- piste = réaliser des achats groupés de Centres culturels.

- lourdeur en terme de moyens de la gestion des salles.

Existe-t-il une menace de voir interrompre les missions liées au développement communautaire ?

- Le fait de monter de catégorie devait permettre de vivre mieux au plan financier, mais qu'en est-il si de nouvelles missions sont rencontrées ?

- ne pas opposer les publics (populaire / non populaire ...)

- la CF n'a aucunement financé les montées de catégorie en 2004, ce qui a posé de sérieux problèmes.

SYNTHESE.

- 1) Financement / planification des montées de catégories.
- 2) Dotations stables pour le secteur de la diffusion.
- 3) Impliquer davantage les autres pouvoirs publics associés (Communes et Provinces).
- 4) Problématique des discriminations positives.

- 5) Financement planification des revalorisations barémiques.
 - 6) Nécessité d'obtenir plus de liquidités des Communes (par rapport aux valorisations non financières).
 - 7) Rationalisation du secteur (réseaux, partenariats, centrales d'achats et de services).
-

PROCES VERBAL DE L'ATELIER 5: QUELS CENTRE CULTURELS VOULONS-NOUS A L'AVENIR?
REFLEXION SUR NOTRE «CREDIBILITE». «LISIBILITE» DE NOTRE SECTEUR.

Animateur : Mirko Popovitch

Rapporteur : Marc Baeken

Cet atelier devait répondre à la manière de transposer la réflexion des États Généraux (EG) auprès des publics, des associations, des instances statutaires. Cela sous-entendait que nous savions tous ce qu'étaient les EG? Vu le manque d'informations globales, nous avons plutôt réfléchi à ce que nous voulions affirmer aux EG.

Thème 1: Les Centres Culturels

1. La MÉDIATION doit être l'objectif fondateur du Centre Culturel
 - dans une dimension démocratique réelle,
 - dans un esprit de qualité (pas d'Iso 9000 !),
 - dans l'affirmation des valeurs humanistes,
 - inscrite dans la durée, le long terme.
2. Le Centre Culturel est donc la pierre angulaire du développement culturel local et régional
 - dans un modèle ascendant;
 - comme interface, comme passeur par rapport aux:
 - populations/publics, dont les publics les plus défavorisés,
 - associations,
 - artistes,
 - institutions;
 - dans une nécessaire proximité.
3. L'Action du Centre Culturel se construit sur:
 - un cadastre précis reprenant toutes les spécificités:
 - de sa zone de travail,
 - des zones voisines avec lesquelles existent des synergies, des interactions;
 - un cadastre qui tient compte de toutes les dimensions sociologiques;
 - un cadastre réévalué ponctuellement.
 -

Ce cadastre s'établit avec la Communauté française, les partenaires publics de sa zone de travail, dont la Région wallonne, et devrait relever d' une mission essentielle de l'Agence.

La médiation se construit dans une véritable autonomie philosophique, politique, financière. (Qui est l'employeur de l'animateur?)

La médiation intègre et propose la formation du personnel, des acteurs partenaires et, si possible, des élus.

La médiation se construit sur l'importance de l'intérêt du(des) réseau(x) au sein du bassin territorial pertinent et de réseaux plus larges si possible.

4. Le groupe revendique la nécessité de décloisonner les Centres Culturels en supprimant les adjectifs «local» et «régional». Les Centres Culturels, construits comme évoqués ci-dessus, reçoivent une dotation liée à la qualité du projet. Les mots «cohérence – transparence – objectivité» doivent guider toute action.
5. Le groupe considère essentiel de revoir le décret et d'intégrer les agences comme outils des Centres Culturels dans une réflexion de prospective territoriale et multidisciplinaire. Lesdites agences peuvent être intégrées au sein d'un actuel Centre Culturel local pour autant que leur action soit transcommunale (zone de référence et bassin de vie suffisants).

Thème 2: «Crédibilité» des Centres Culturels

L'ensemble des intervenants considèrent que les Centres Culturels doivent sans arrêt réaffirmer leur crédibilité, leur légitimité.

Plusieurs facteurs semblent générer cette situation:

- Le Centre Culturel est un acteur généraliste qui peut apparaître comme le «fourre-tout», la «bonne à tout faire» du culturel.
- Le fait que le Centre Culturel relève de trois pouvoirs subsidiant, voire davantage, ne permet pas une identification claire ou une valorisation ciblée et précise.
- Le milieu culturel est un milieu professionnel qui se préoccupe de la qualité de la démarche, du processus mis en place, et peu de l'intérêt d'une communication à organiser sur sa propre action.
- Les acteurs culturels semblent toujours se trouver dans l'obligation de se justifier de tout: de leurs choix stratégiques, des processus mis en place et, surtout, des moyens utilisés.

Fort de l'ensemble de ces considérations, le groupe estime indispensable de réaffirmer l'intérêt:

- des Centres Culturels dans leurs missions «généralistes»,
- des Centres Culturels véritables pierres angulaires du projet culturel global, transversal et multidisciplinaire,
- des Centres Culturels fiers de leur mission.

Une communication professionnelle et soutenue par les pouvoirs publics est indispensable pour AFFIRMER cette CRÉDIBILITÉ.

Thème 3: Lisibilité

Les Centres Culturels vivent un problème majeur de lisibilité

- lié à la restructuration de la presse, à sa globalisation;
- lié au manque de moyens

- qui permettent de faire de la communication professionnelle (graphiste, relations publiques, etc.),
- qui permettent d'acheter des espaces média.

Des moyens spécifiques devront être dégagés pour permettre cette LISIBILITÉ.

ATELIER 6 : LES CENTRES CULTURELS, QUELLE MISE EN RESEAU ?

Rapporteuse : Nathalie Caccialupi

En préambule

Le groupe a tout d'abord regretté d'être si peu nombreux (8 participants) par rapport à la fréquentation des autres ateliers (entre 15 et 38 !); Deux thèmes brûlants - la préparation des états généraux de la culture et le budget - concentrant les énergies.

Mais le groupe fait de suite remarquer que la mise en réseau d'opérateurs pourrait être une solution à la recherche de moyens financiers.

Identifier les réseaux formalisés

- Le Centre culturel local est un réseau puisqu'il rassemble autour de son organisation et de ses actions des partenaires locaux, associations culturelles, individus, etc.
- Le Centre culturel régional hyper-réseau qui parmi ses missions définies par le décret soutient (ou « devrait » soutenir, selon certains) les centres culturels locaux.
- Le panel de : leaders II, ADL, GAL, contrats- de pays etc.
- Les agences de développement culturel local, réseau par excellence ;
- Les provinces qui agissent « ancestralement » et sont sans doute un organe précurseur de ce maillage
- La communauté française (mais elle-même reconnaît-elle l'ensemble des 113 centres culturels comme un réseau à part entière?)

Réseaux informels

Des réseaux spontanés s'organisent également :

- autour d'un thème
- autour d'un projet
- autour d'un porte-feuille (enjeux financiers)
- autour d'un parc de matériel technique
- autour d'une salle de spectacles
- autour d'un territoire

Les questions :

- La définition d'un réseau
- A partir de combien d'opérateurs existe-t-il un réseau ?
- Comment mettre les réseaux en réseau ?
- Qu'est-ce qui assure la durabilité d'un réseau ?
- Ne peut-on pas cartographier les réseaux et inventorier les moyens de chacun pour optimiser l'efficacité de ceux-ci?

- Ne peut-on pas mettre en « réseau » les enveloppes de la Culture (et pas seulement des centres culturels) ? Certains participants évoquent des enveloppes inutilisées qu'on pourrait donc retrouver et réaffecter avant qu'elles ne tombent au Trésor

Proposition

Consacrer une journée à la problématique des réseaux en rassemblant autour de la table les responsables des CCI, CCR, Agences, élus etc.

D'autres remarques, en vrac :

1. Le centre culturel local ou régional devrait être un interlocuteur privilégié dans tous les questionnements culturels (notamment au niveau communal), pour pouvoir agir ensemble efficacement et transversalement ;
2. il faut éviter, toujours dans le sens de la reconnaissance des CCL, l'instrumentalisation de ceux-ci par le politique ;
3. faut-il continuer à reconnaître des centres culturels locaux pour continuer le maillage ? Ou, au contraire, faut-il accepter l'idée d'un moratoire ?
4. Ne peut-on pas imaginer de revoir les conditions de reconnaissance ou de passage de catégorie non selon le système de répartition financière tel qu'il existe actuellement mais en fonction des projets de chaque institution (ou des moyens, ou des besoins de la population ou des publics etc.);
5. Une remarque également sur la volonté de réelle insoumission des CCL au CCR ;
6. la vie des réseaux et des agences est compliquée par le découpage administratif du territoire :
7. les partenaires des réseaux : la RW, l'Europe...
8. le Centre de prêt de matériel de Naninne semble étranglé financièrement pour pouvoir renouveler son matériel. Il y a là quelque chose à imaginer.
9. Les agences étaient-elles invitées à cette journée du 18 janvier ?